

L'écho du mouvement

Le trimestriel de l'Union Régionale des Foyers Ruraux en Rhône-Alpes

ANNEE I, N°2

Actualités de l'Union
Régionale des Foyers
Ruraux en Rhône-
Alpes

Le mouvement rural en action

EDITO

Madame La Présidente, Monsieur Le Président, Chers adhérents,

La période des vacances se termine et voilà qu'il faut penser de nouveau à réunir nos Foyers Ruraux ou Associations afin de relancer la saison et renouveler l'adhésion. Cette année, cela semble un peu plus compliqué, car vous avez reçu deux propositions. En effet jusqu'à présent le système d'adhésion était réalisé par l'intermédiaire des Fédérations Départementales (FD) ou des Unions Régionales (UR), pour l'ensemble du Mouvement Rural, CNFR et FNSMR. La FNSMR a décidé de quitter le Mouvement Rural en proposant un schéma d'adhésion propre à sa structure. Donc deux schémas d'adhésion: Gestanet et Gestafill

Vous comprendrez, combien le Mouvement Rural, l'UR Rhône Alpes, la FD 07/26 et la majorité des Foyers Ruraux et Associations sont préoccupés par cette situation. Aussi, si ce n'est déjà fait, vous allez devoir prendre une décision, et donc faire un choix.

Schéma N°1

GESTANET : bien connu et rodé, qui ne change rien au passé si ce n'est qu'en apportant des améliorations, c'est l'émanation même des adhérents avec leur Foyer Rural ou leur Association, fil conducteur indispensable à la vie démocratique du Mouvement Rural. Tissé de bas en haut, le Mouvement Rural uni est pérennisé, il représente une force importante vis à vis des pouvoirs publics, de nos partenaires régionaux, départementaux ou locaux.

Les adhérents et leur Foyer Rural ou Association, dans l'esprit de l'Education Populaire peuvent tous accéder et pratiquer les activités de détente et loisir de leur choix qu'elles soient culturelles, sociales, récréatives et sportives avec toujours les mêmes garanties, y compris l'assurance. Et est-il nécessaire de souligner qu'il n'est pas obligatoire d'être affilié à une fédération sportive pour pratiquer un sport de loisir.

Je rappelle qu'au niveau FD Mireille Béranger et au niveau UR Alexandra Daigneau peuvent apporter des réponses concrètes à vos interrogations, à vos soucis quotidiens, elles sont le lien de proximité efficace et indispensable du Mouvement Rural que vous représentez dans nos villages.

Schéma N°2

GESTAFIL : nouveau schéma de licenciés sportifs, "FNSMR", fédération uniquement sportive qui aujourd'hui veut la séparation et prend le risque de faire disparaître le Mouvement Rural. En le choisissant, vous vous coupez du Mouvement que nos anciens ont bâti car seul le sport est représenté.

La FNSMR veut aller vers la pratique de disciplines sportives de haut niveau, avec championnat ou coupe à l'échelon national voire européen où seule une élite peut prétendre à cela. Est-ce là la vocation d'une fédération nationale du sport pour tous ? En voulant trop ressembler aux fédérations sportives délégataires, la FNSMR s'éloigne de ses racines d'Education Populaire.

Ce schéma d'adhésion sans passer par les instances respectives départementales ou régionales (CDSMR et CRSMR) enlève le pouvoir de décision aux Foyers Ruraux et Associations. Seule la FNSMR décidera de la politique à conduire, prendra les décisions et les fera appliquer à la base sans qu'il y ait le moindre échange avec les licenciés ! L'esprit démocratique qui nous animait jusqu'à présent est bien mis à mal ! Les comités départementaux ou régionaux ne seront que des antennes de délégations de la FNSMR. Leur travail se limitera aux actions sur le terrain, comptes rendus au national et application des décisions de la FNSMR. En cas de souci, ou de projets, seule la FNSMR analysera vos problèmes depuis le siège parisien et pourra répondre à vos interrogations. Le service de proximité en place actuellement avec Mireille et Alexandra n'existera plus. Là aussi la vie démocratique et l'efficacité vont souffrir !

Ainsi en ce début de saison associative, vous devez choisir l'un des deux schémas et par déduction refuser l'autre. Pour vous qui avez déjà fait un choix, j'ose espérer que votre décision a été prise en connaissance de cause. Pour vous qui ne vous êtes pas encore déterminés, je ne doute pas un instant, que la pérennité du Mouvement Rural sera votre choix.

Dans une société en difficultés, nous devons être unis et solidaires seuls gages de réussite et de reconnaissance.

Pierre Massis, Président de l'Union Régionale des Foyers Ruraux Rhône-Alpes



Dans ce numéro :

Agenda	2
Zoom sur le Foyer Rural des Rives de l'Ain	2
Dossier : Les agréments du mouvement rural	3
Courant d'Art 2012 : Musique et Danse	3
La Région et vous	4
Infos utiles	4

Zoom sur le Foyer Rural des Rives de l'Ain

AGENDA

Drôme :

- ◆ **Concert de Gospel le samedi 10 septembre** à 20h30 en l'église de Saint RESTITUT (26130)
- ◆ **Randonnée pédestre** « la transclavienne » à Allan le **2 octobre**.
- ◆ **Festival Bd et littérature jeunesse les 15 et 16 octobre** à la Bégude de Mazenc

Ain :

- ◆ Venez nombreux le **1er octobre sur les traces des dinosaures** à Dinoplagne pour la rencontre interdépartementale des Foyers Ruraux.
- ◆ **Vogue annuelle les 3 et 4 septembre** à Coligny. **Méchoui le dimanche 4 septembre** à midi animé par François Ligerot.

Ardèche :

- ◆ Le FR de St Julien Boutières organise : le **samedi 3 septembre** : karaoké à 21h00 ; le **dimanche 11 septembre** : spectacle des danseurs du foyer rural de Saint Julien Boutières au festival du bijou ; le **samedi 24 septembre** : film documentaire et débat à la salle du foyer.
- ◆ Le Comité d'animation de St Sermin vous invite le **8 Octobre : Soirée Jazz** (3 groupes de 20h30 à 2h00 du matin) ; **5 Novembre : Soirée "Années 80"**; **4 Décembre : Marché de Noël** dans les rues du village



PAGE 2

Historique

L'association a été créée le 11 avril 1975 dans un but récréatif et éducatif pour favoriser l'éducation physique et sportive, organiser les loisirs de la collectivité.

Elle est dotée d'une mission d'éducation, d'information, de diffusion culturelle, d'émancipation intellectuelle et sociale. Elle se nommait alors Foyer Rural de Villette sur Ain.

Très vite, le Foyer Rural draine des adhérents venus des communes environnantes. Cela entraîne des relations parfois difficiles entre la municipalité de Villette et le bureau de l'association. Aussi, au fil des années (et des élections municipales), l'utilisation des salles sera gratuite ou pas.

L'association Foyer Rural possède des courts de tennis et un four à pain construits grâce à des prêts cautionnés par la commune de Villette (prêts remboursés suivant un tableau d'amortissement sur 20 ans).

En 1995, afin de mieux coller à la réalité, le Foyer de Villette change de nom et devient le Foyer Rural des Rives de l'Ain : Villette sur Ain, Priay et Chatillon-la-Palud. Cela ne facilitera pas les relations avec les collectivités locales car ces trois communes sont issues de 2 cantons et 2 communautés de communes !

Activités

Actuellement, le Foyer Rural des Rives de l'Ain fédère 8 sections :

- ◆ gymnastique,
- ◆ peinture sur bois,

- ◆ tennis,
- ◆ OK Country,
- ◆ patrimoines,
- ◆ vannerie,
- ◆ pain,
- ◆ patchwork.

La plupart des sections sont dotées d'encadrants munis d'une solide formation (initiale et continue) afin de mieux répondre à la demande des adhérents.

Plusieurs membres ont suivi récemment une formation aux gestes de premiers secours.

Certaines sections, autrefois très prisées, ont aujourd'hui disparues : labo photo, sentiers pédestres, ping-pong, aquariophilie. La bibliothèque est devenue municipale en 2010. Il est constaté un renouvellement des adhérents chaque année ainsi que le retour d'anciens adhérents après quelques années de décrochage.

L'association compte aujourd'hui 250 membres.

La section pain du foyer connaît un fort engouement. Cette section existe depuis plus de 10 ans.

Toutes les 3 semaines, 9 équipes se relaient du samedi matin au jeudi matin pour préparer leur levain, ajouter de l'eau et de la farine dans le pétrin électrique, acheté il a une dizaine d'années, pour préparer leurs pâtes et cuire leur pain dans le four professionnel acheté par le foyer. Au total chaque équipe met 24 kg de farine pour obtenir environ 7 à 8 kg de pain par personne. Chaque année ce sont plus de 4 tonnes de farines qui sont achetées au

moulin. Le bois nécessaire à la cuisson est rentré à tour de rôle par chaque équipe. Le nettoyage annuel du four suit le même principe de roulement.

Chaque année, au mois de juin, le « repas du pain » est organisé par l'équipe qui a remporté le prix du meilleur pain l'année précédente !

Au-delà de l'aspect économique que cela représente pour les participants, la section pain montre surtout à quel point les personnes cherchent à maintenir du lien social, du partage de savoirs et une ambiance au moins aussi chaleureuse qu'un bon pain sortant du four.

Fonctionnement

Le Foyer est géré par un Conseil d'Administration composé des représentants des sections (en fonction du nombre d'adhérents à la section). Ce CA se réunit au moins une fois par trimestre.

Un pot de l'amitié a permis en février de réunir tous les adhérents afin que ceux-ci fassent mieux connaissance et présentent leurs activités.

Une des principales manifestations du Foyer des Rives de l'Ain est la Farfouille qui se déroule le deuxième dimanche de juin.

Le Foyer devrait se doter sous peu d'un site Internet créé dans le cadre de la formation des bénévoles de l'Union Régionale des Foyers Ruraux.

DOSSIER THEMATIQUE

LES AGREMENTS, TARIFS ET REDUCTIONS DONT VOUS POUVEZ BENEFICIEZ

La Confédération Nationale des Foyers Ruraux (CNFR), dispose de divers agréments et habilitations dont peuvent bénéficier ses foyers ou associations adhérents. Par ailleurs, être adhérents aux Foyers Ruraux c'est également disposer de réductions sur les formations BAFA et sur les organismes percepteurs des droits d'auteurs. Enfin, sachez que si vous employez un ou des salariés vous pouvez bénéficier de réductions sur les charges sociales.

L'agrément «éducation nationale» permet aux foyers ou associations d'intervenir dans les établissements scolaires publics, pendant le temps scolaire en appui aux activités d'enseignement, sans se substituer à elles. Vous devez vous mettre en contact avec le directeur d'école ou le chef d'établissement, qui est le seul à pouvoir délivrer une autorisation. Les activités que vous menez le sont dans le cadre des principes et des orientations définies par le conseil d'école, à la demande ou avec l'accord des équipes pédagogiques concernées et dans le respect de la responsabilité pédagogique de l'enseignant.

L'agrément service civique permet d'accueillir des volontaires âgés de 16 à 25 ans pour mener à bien des missions d'intérêt général. Des missions ont été agréées pour la CNFR et le mouvement : médiateur de la vie associative, lutte contre la fracture numérique, participation au développement des projets jeunes sur les territoires ruraux, contribution à l'action culturelle dans les territoires ruraux, sensibilisation et éducation au développement durable et aux questions environnementales, participation à la lutte contre les exclusions sociales. L'agrément est géré par la CNFR, qui met en place des formations des tuteurs salariés et référents bénévoles ainsi que des formations civiques et citoyennes pour les volontaires. La Fédération ou l'Union Régionales peuvent mettre à disposition de leurs associations adhérentes pour accomplir des missions.

L'immatriculation tourisme : cette immatriculation est obligatoire pour les structures qui proposent l'association de 2 activités parmi les 3 suivantes : transports, accueil (hébergement-restauration), activités touristiques (visites-prestations, ...). Exception faite de : voyages à l'occasion d'une ou deux manifestations annuelles de l'association réservées à ses membres (type AG) ; accueil collectif de mineurs à caractère éducatif ; gestion de villages ou maisons familiales agréées. Attention : la couverture des activités voyages et notamment les voyages à l'étranger ne peuvent être valables pour la CNFR que s'ils sont pris en charge par la couverture Groupama actuelle. Cela veut dire que seules seront considérées valables les

activités de loisirs correspondant à une pratique non professionnelle et non assimilable aux pratiques humanitaires. L'extension de l'immatriculation tourisme s'obtient ou se renouvelle sur accord de la CNFR après signature d'une convention, constitution d'un dossier de demande et après paiement des frais de dossiers et/ou d'une cotisation annuelle. Cette participation financière demandée aux bénéficiaires est destinée aux frais de gestion et aux obligations de la CNFR vis-à-vis de sa compagnie d'assurance.

Vous souhaitez passer le BAFA, sachez que la fédération bi-départementale Drôme-Ardèche dispense cette formation et que vous pouvez bénéficier de 60 euros de réduction si vous êtes adhérents ou ayant droits.

Vous organisez des concerts, des ateliers danse ou gymnastique, des spectacles de conte ou des pièces de théâtre, vous payez donc des droits aux organismes percepteurs des droits d'auteurs. SACEM (société des auteurs et compositeurs d'art dramatiques) et SACD (société des auteurs et compositeur d'art dramatique) Ceux-ci changent en septembre 2011, en tant qu'adhérent vous bénéficiez toujours de tarifs réduits auprès des 2 organismes. Pour la SACEM, il vous suffit simplement de déclarer votre appartenance au mouvement lors de la déclaration préalable de spectacle depuis leur site internet www.sacem.fr. Pour la SACD, il vous faut d'abord demander un imprimé spécifique à la CNFR, le remplir et le renvoyer à la CNFR qui le transmettra à la SACD.

Vous employez un ou des salariés ? Sachez que vous pouvez bénéficier de réductions :

- ◆ Grâce à l'agrément sport et éducation populaire vous pouvez bénéficier de réduction sur les cotisations sociales à l'URSSAF.
- ◆ Vous pouvez également bénéficier de réduction dite « Fillon ». Pour savoir si vous y avez droit consultez le site : <http://www.urssaf.fr/> rubrique association
- ◆ Si vous êtes en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) vous pouvez également prétendre à des réductions de charge. Plus d'information sur le site de l'URSSAF ou sur <http://territoires.gouv.fr/zone-de-revitalisation-rurale>

Pour toute information complémentaire sur ces sujets appelez Mireille ou Alexandra au 04.75.94.38.50.

Au son du cor : un concert de haute tenue

Samedi 16 juillet, les Lussassois, étaient plus d'un centaine à s'être présenté à 21h à l'église pour assister à un concert original, organisé par le foyer rural, qui recevait pour l'occasion « le rallye cor de Montmélian » et les « sonneurs de Savoie ».

Un concert savoyard qui a attiré bien des mélomanes mais aussi des curieux peu habitués aux harmonies de tels instruments.

Dans sa brève allocution de présentation des groupes et des instruments, Robert Novel, Président du Foyer Rural de Montmélian (73), a souligné le plaisir de partager cette soirée lussassoise (sur la route de Génolhac où ils participaient à une sonnerie), et qui s'inscrit dans les échanges amicaux entre les foyers ruraux de Savoie et d'Ardèche.

Robert Novel est ensuite passé à une indispensable présentation pédagogique de cet art. Jouant de l'alternance entre les 2 groupes, le public a pu apprécier, et pour certains découvrir, tout d'abord un groupe de 8 sonneurs qui laissait imaginer les prairies d'altitude alpestre de Suisse ou d'Autriche, avant de savourer les extraits d'une messe de St Hubert superbement exécutée au cor d'église, par les 11 membres du « rallye cor ».

Une initiative musicale a renouveler dans une période estivale où l'on se plaît à sortir le soir et goûter aux attraits de spectacles qui sortent de l'ordinaire, et qui ajoutent aux divertissements sinon à la culture toujours très prisée dans nos villages.

Article de Jean-Luc Perrot paru dans Le Dauphiné du 19/07/2011

ANNEE I, N°2

Courant d'Art 2012 : musique et danse

L'Union Régionale vous propose l'organisation au printemps prochain d'une rencontre appelée Courant d'Art. Cette manifestation repose sur le principe des universités rurales. Qu'est-ce qu'une université rurale ? Des ateliers de pratiques, des échanges, des discussions et des constructions de projets de mutualisation entre associations. C'est aussi un temps consacré à la réflexion entre ceux qui pratiquent, ceux qui organisent, ceux qui financent... bref c'est aussi un espace pour échanger avec les élus locaux, les techniciens des différentes institutions qui accompagnent nos actions. Enfin, ces universités rurales permettent de mettre en avant notre mission d'éducation populaire, par la présentation concrète de ce qui se réalise en milieu rural, du rôle de l'action dans l'existence du lien social.

Pourquoi la Danse et la Musique comme choix thématiques ? La Danse est l'une des activités les plus développées dans notre réseau. De la danse traditionnelle au hip hop, des cultures différentes et des messages sont portés, de l'atelier à la création, là où le pratiquant s'exprime, s'épanouit et au-delà de lui-même, construit avec l'autre, la danse c'est aussi un moyen de s'affirmer, et de faire fonctionner le vivre ensemble. La musique est indissociable de la danse, elle l'a nourrit, la porte ; elles s'enrichissent mutuellement.

Enfin la danse et la musique sont sûrement les activités qui associent le mieux la culture et l'activité physique, si notre mouvement aujourd'hui doit soigner son mal-être entre sport et culture, nous avons l'occasion par l'organisation de cette manifestation de démontrer que les pratiques en amateur autour de la danse et de la musique occultent les différences portées par des systèmes et des politiques...

N'est-ce pas aussi notre rôle de réseau d'éducation populaire que de démontrer cela ? Alors soyez attentif à ce Courant d'Art, bloquez la date pour venir avec vos professeurs et pratiquants danse, soyez demandeur d'échanges, d'ateliers, de réflexion et exigez de faire parti du comité de pilotage qui va se mettre en place pour son organisation. Ne soyez pas freiné par la distance ou l'éloignement, de nombreux outils d'échanges à distance existent !! Donc à bientôt.



LA REGION ET VOUS

Appel à projets Vie Associative

Description

Le Conseil régional a décidé d'apporter son soutien au développement de la vie associative en Rhône-Alpes, notamment par l'encouragement des initiatives et innovations portées par l'ensemble des associations rhônalpines. Ainsi, la Région entend apporter une aide financière à des projets qui répondront à des thèmes d'intérêt régional et citoyen, proposés par le Comité régional de la vie associative (COREVA).

Dates de l'appel à projet

Du 15 octobre 2010 au 31 décembre 2010

Public concerné

Toute association loi 1901, dont le siège est situé dans l'un des huit départements de Rhône-Alpes et dont les statuts sont enregistrés dans l'une des huit préfectures.

Montant de l'aide :

L'attribution se fait dans le cadre d'un **appel à projets au niveau régional**, au terme duquel des subventions d'un montant maximum de 5 000 € sont versées aux associations loi de 1901 qui sont sélectionnées. Un prix spécial d'un montant supérieur peut être suggéré par le COREVA.

Concernant l'appel à projets 2011, le COREVA a choisi de soutenir l'engagement associatif et le bénévolat. De plus, un bonus financier sera possible si le projet possède une dimension de démocratie participative. Les candidatures sont examinées actuellement.

Contact(s)

Région Rhône-Alpes
Direction du Sport, de la Jeunesse, de la Vie associative et de l'Education populaire
Service Vie Associative et Education populaire
78 route de Paris - BP 19
69751 Charbonnières-les-Bains cedex
Tél. 04 72 59 49 32

INFOS UTILES

Les aides de l'Etat : le CDVA

Le Conseil de Développement de la Vie Associative soutient le développement des compétences des bénévoles des associations. Il doit permettre à des bénévoles associatifs d'acquérir ou d'approfondir des compétences par des actions de formation et de contribuer au développement de la vie associative.

Le CDVA peut bénéficier à toutes les associations, quelle que soit leur taille, à l'exception de celles qui interviennent dans le domaine des activités physiques et sportives.

Les formations à destination des bénévoles sont financées :

à hauteur de 23€ par jour et par bénévole.; pour un nombre minimum de 8 stagiaires et un nombre maximum de 50 bénéficiaires par action de formation ; pour une durée minimum de 1 jour et de 5 jours au maximum par actions de formation. Le nombre minimum de stagiaires par formation étant de 8, les petites associations sont invitées à se rapprocher des Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB) qui proposent des formations sur catalogue également subventionnées au titre du CDVA ou de l'Union Régionale qui peut également être financées sur le même principe.

N'hésitez pas à nous contacter

Les formations proposées par l'Union Régionale

Dans le cadre de son programme de formation des bénévoles, l'Union Régionale des Foyers Ruraux Rhône-Alpes vous propose diverses formations sur les sujets suivants :

- ◆ Création de site Internet et d'outils de communication ;
- ◆ Renouvellement des dirigeants associatifs ;
- ◆ Les énergies renouvelables ;
- ◆ Fédérer autour du projet associatif ;
- ◆ Gestion et comptabilité des associations.

Si vous êtes intéressés et souhaitez connaître les dates et lieux de ces formations, contactez Alexandra au 04.75.94.38.50.

BULLETIN D'INFORMATION TRIMESTRIEL CREE PAR L'UNION REGIONALE DES FOYERS RURAUX RHONE-ALPES

238 rue du Jardin Public
07170 villeneuve de Berg
Téléphone : 04 75 94 38 50
Télécopie : 08 11 38 35 52
Mail: urfr.rhone-alpes@mouvement-rural.org

COMITE DE REDACTION
ALEXANDRA DAIGNEAU ET PIERRE MASSIS

Tirage à 150 exemplaires, diffusion gratuite
Imprimé dans les locaux de l'Union Régionale

NOS PARTENAIRES

Rhône-Alpes Région

Retrouvez nous bientôt sur le web : www.foyersruraux-rhonealpes.org/

Prochain numéro de « l'écho du mouvement » le 15 décembre 2011.